

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4141)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 174

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 24

À l'alinéa 33, substituer aux mots :

« , de l'établissement public territorial de la métropole du Grand Paris ou du territoire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence »

les mots :

« ou de l'établissement public territorial de la métropole du Grand Paris ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence relatif à l'absence de personnalité morale des territoires de la métropole d'Aix-Marseille-Provence.